

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE À L'ORGANIGRAMME DU CROUS DE PARIS

Délibération n°CA-20260710-7 du 10 juillet 2026

- VU** Le code général de la fonction publique
- VU** Le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-1 et suivants
- VU** L'arrêté rectoral du 12 juin 2026 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** Le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

Après avoir entendu l'exposé des motifs présenté par le Directeur général du Crous de Paris et en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'organigramme du Crous de Paris.

L'organigramme est annexé à la présente délibération.

Nombre de votants présents	17
Nombre de procurations	7
Contre	0
Abstentions	2
Pour	22
Nombre total de voix exprimées	24

Fait à Paris, le 10 juillet 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris



Julie BENETTI

